

ORGANISATION MÉTÉOROLOGIQUE MONDIALE



Rôle des Services météorologiques et hydrologiques nationaux dans

LA PRISE EN COMPTE DES SERVICES CLIMATOLOGIQUES POUR LA GESTION DES RISQUES CLIMATIQUES

EXPOSE DE POSITION DE L'OMM ELABORE A L'INTENTION
DES SERVICES METEOROLOGIQUES ET HYDROLOGIQUES NATIONAUX
EN VUE DE LA SEIZIEME SESSION DE LA CONFERENCE DES PARTIES
(COP 16) A LA CCNUCC

(Cancún, Mexique, 29 novembre – 10 décembre 2010)

EXPOSE DE POSITION DE L'OMM
SEIZIEME SESSION DE LA CONFERENCE DES PARTIES (COP 16) A LA CCNUCC
(Cancún, Mexique, 29 novembre – 10 décembre 2010)

Rôle des SMHN dans
LA PRISE EN COMPTE DES SERVICES CLIMATOLOGIQUES
POUR LA GESTION DES RISQUES CLIMATIQUES

RESUME

Apprendre à s'adapter à la variabilité actuelle du temps et du climat permet d'acquérir la capacité de s'adapter aux changements climatiques futurs. Des services climatologiques fiables, fondés sur les dernières avancées scientifiques et fournis à différents niveaux (mondial, régional, national et local) et à diverses échelles de temps, sont indispensables pour concevoir des mesures d'adaptation efficaces et gérer au mieux les risques climatiques.

L'instauration du Cadre mondial pour les services climatologiques permettra de mieux comprendre le système climatique, de combler les lacunes informationnelles aux niveaux mondial, régional, national et local, d'utiliser ces informations dans divers secteurs socio-économiques, d'évaluer les risques climatiques et d'élaborer des mesures d'atténuation et d'adaptation. Elle permettra en outre de renforcer et de développer les institutions existantes, leur infrastructure et leurs moyens de production et de diffusion des informations climatologiques.

Au niveau national, les stratégies, plans et programmes de gestion des risques climatiques doivent s'appuyer sur une multiplicité de mécanismes institutionnels et administratifs, de projets et de ressources humaines et financières. Il importe de définir clairement le rôle des différentes institutions concernées et de mettre en place un mécanisme de coordination efficace pour l'élaboration des informations et produits climatologiques et leur transformation en une série de services climatologiques. Par le biais de ce mécanisme, les divers groupes d'utilisateurs aux niveaux national et local, de concert avec les universités, les organismes de recherche et la société civile, devraient pouvoir jouer un rôle actif en la matière.

L'accélération de la recherche sur le temps et le climat grâce à des méthodes de modélisation avancées aux niveaux mondial ou régional a permis de cerner plus précisément les caractéristiques actuelles et futures des risques climatiques. Par l'intermédiaire d'un système de réseaux d'observation, les Services météorologiques et hydrologiques nationaux (SMHN) ont pris part et apporté leur soutien à cette recherche, tout en répondant aux besoins de la CCNUCC. Le Plan d'action de Bali, qui considère l'adaptation comme l'un des fondements du processus propre à la CCNUCC, donne un rôle central aux SMHN pour la fourniture d'informations sur le climat. Pour que des informations sur le climat puissent être produites au niveau local, les gouvernements doivent tirer profit des capacités présentes des SMHN et les renforcer au besoin afin de faire en sorte que, dans le monde entier, les divers utilisateurs sectoriels concernés aient bien accès, à l'échelle locale, aux informations climatologiques pertinentes émanant des institutions mondiales et régionales compétentes. Les gouvernements doivent de toute urgence envisager d'apporter un soutien stratégique aux SMHN, aux institutions de recherche et aux agences de l'environnement afin de renforcer les différents systèmes d'observation.

L'infrastructure pour l'observation et l'étude du temps et du climat mise en place au fil des années par le biais de programmes mondiaux éprouvés tels que le Programme climatologique mondial et ses diverses composantes devrait servir à synthétiser les flux d'informations découlant de l'observation, de la recherche et de la modélisation grâce à un réseau d'institutions mondiales, régionales et nationales et à assurer la mise au point et la prestation de services d'information et de prévision climatologiques spécialement conçus pour l'utilisateur. Les SMHN joueront un rôle crucial dans ce mécanisme de prestation, et il faut donc s'employer au plus vite à renforcer leurs ressources humaines et à les doter de compétences nouvelles.

Rôle des SMHN dans LA PRISE EN COMPTE DES SERVICES CLIMATOLOGIQUES POUR LA GESTION DES RISQUES CLIMATIQUES

1. Introduction

1.1 Le changement climatique fait peser une menace croissante et sans précédent sur les personnes, les moyens de subsistance et les systèmes nécessaires à la vie. Même si l'on prenait aujourd'hui les mesures d'atténuation les plus rigoureuses, les incidences de ce changement continueraient de se faire sentir pendant des siècles. Il est donc indispensable de prendre dès maintenant des mesures appropriées pour s'adapter à ce changement avant de ne plus pouvoir maîtriser ses effets. Le Plan d'action de Bali considère l'adaptation comme l'un des quatre piliers de l'action menée au titre de la CCNUCC après 2012, les trois autres piliers étant la rationalisation et l'accroissement des ressources, le partage des connaissances et les cadres institutionnels. De fait, il convient d'insister sur la gestion des risques climatiques, et notamment sur les mesures d'adaptation et d'atténuation, pour réduire la vulnérabilité à l'égard de ces risques.

1.2 Les informations climatologiques à diverses échelles de temps et les projections relatives au climat aux niveaux régional, national et local constituent l'essentiel de la base de connaissances nécessaire pour l'adaptation et la gestion des risques de catastrophes. L'accès à ces informations et leur emploi efficace après conversion en connaissances applicables contribuent à éviter les catastrophes qui peuvent résulter de phénomènes climatiques extrêmes et à appuyer les stratégies judicieuses d'adaptation et d'atténuation à long terme. Ce facteur joue un rôle crucial dans l'élaboration des plans nationaux de développement, la gestion des possibilités et des risques en matière de développement et les mesures d'atténuation et d'adaptation. Les progrès récents de la science et des techniques offrent de nouvelles perspectives d'amélioration de la qualité des informations et des prévisions climatiques.

1.3 Le présent exposé de position précise le rôle que la communauté météorologique, climatologique et hydrologique peut jouer dans la réalisation des objectifs de la CCNUCC. Il devrait en outre aider les SMHN et leurs partenaires sur le plan national à apporter les fondements scientifiques nécessaires pour les négociations et leur permettre de tenir leur place comme prévu au sein de leurs délégations nationales.

2. L'adaptation au changement climatique

2.1 Le changement climatique pose des défis de taille à l'humanité. L'accroissement de la variabilité du climat a déjà des effets marqués sur le développement socio-économique et l'environnement. La forte augmentation, ces dernières décennies, des dommages économiques, sociaux et environnementaux dus aux phénomènes météorologiques et climatiques extrêmes témoigne en partie de notre capacité actuelle limitée de préparer notre adaptation au changement climatique. La façon dont la société peut ou non s'adapter aux conditions météorologiques et climatiques extrêmes détermine la durabilité du développement humain et sociétal.

2.2 De nombreux secteurs socio-économiques tels que ceux de l'eau, de l'agriculture, des pêches, de la santé, de la foresterie, des transports, du tourisme et de l'énergie sont très sensibles aux phénomènes météorologiques et climatiques extrêmes (sécheresses, inondations, cyclones et tempêtes, vagues de chaleur, etc.). Les décideurs de ces secteurs sont de plus en plus préoccupés par les effets néfastes de la variabilité et de l'évolution du climat, mais souvent n'ont pas accès aux services climatologiques qui leur permettraient d'exploiter efficacement les informations connexes pour maîtriser les risques actuels et futurs liés au climat. Pour pouvoir gérer des entreprises sensibles au temps et au climat, il faut avoir accès à des informations climatologiques essentielles relatives au présent et au passé et anticiper l'évolution future du climat.

2.3 Le succès de l'adaptation dépendra de chacune des communautés concernées, avec l'aide des instances gouvernementales et des organisations nationales, régionales, multilatérales et internationales compétentes, des organisations non gouvernementales (ONG) et des autres partenaires concernés, et nécessitera un financement adéquat et soutenu. Les Parties à la CCNUCC ont souligné qu'il importait d'accorder la même importance à l'adaptation et à l'atténuation. L'adaptation ne remplace pas l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre. Les Parties ont été invitées à garantir l'accès aux informations pertinentes sur les changements climatiques¹, à proposer un dispositif régional d'atténuation et d'adaptation et à identifier les solutions avantageuses sur toute la ligne pour les secteurs économiques et sociaux, à recommander des innovations en matière de programmes et de finances susceptibles de permettre la mise en œuvre sans heurt des dispositifs régionaux, et à étudier les solutions appropriées pour renforcer l'échange d'informations sur les incidences des changements climatiques.

2.4 Les efforts déployés au titre de la CCNUCC ont réussi à mettre la question de l'adaptation en bonne place dans les programmes d'action. L'adaptation a été considérée comme l'un des cinq volets essentiels (vision commune, atténuation, adaptation, ressources financières et technologie) d'un futur accord sur les changements climatiques. Les Parties ont progressé dans la définition d'un cadre global pour une action renforcée dans le domaine de l'adaptation. Il y a une concordance de plus en plus nette au sujet des éléments de ce cadre, qui devraient comprendre: des évaluations de la vulnérabilité; des plans d'adaptation nationaux; des contextes propices à l'action; des arrangements pour le partage des connaissances (par exemple par le biais de centres régionaux ou du Programme de travail de Nairobi relevant de la CCNUCC); et des outils pour la réduction et la mutualisation des risques tels que les régimes d'assurance.

3. Des services climatologiques à l'appui de la gestion des risques climatiques

3.1 Étant donné l'incidence croissante des catastrophes d'origine hydrométéorologique sur nos sociétés et l'incapacité de la majorité des pays à faire face à leurs conséquences, la gestion des risques liés au climat constitue désormais l'un des principaux aspects du développement socio-économique.

3.2 Compte tenu de l'état actuel des connaissances, les mesures d'adaptation aux changements climatiques doivent se fonder sur les principes de la gestion des risques. L'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) de la CCNUCC, à sa vingt-huitième session, est convenu de poursuivre l'application de la décision 1/CP.10, notamment en favorisant la planification nationale pour l'adaptation grâce à l'intégration des mesures d'adaptation dans le processus de planification et en encourageant des modes de gestion des risques et d'autres mesures appropriées pour faire face aux effets néfastes des changements climatiques.

3.3 La prise en compte des informations climatologiques dans les processus de décision propres à tous les secteurs socio-économiques, grâce à un dialogue efficace entre fournisseurs et usagers quant à la gamme, à la répartition dans le temps, à la qualité et au contenu des produits et services climatologiques, permettra de prendre des décisions éclairées en matière de gestion des risques climatiques.

3.4 Nombre de secteurs de développement, segments de la société, pays, communautés, entreprises et composantes de la société civile doivent s'adapter à la variabilité actuelle du climat et aux extrêmes correspondants bien avant que les effets des changements climatiques soient pleinement perceptibles. Il n'est cependant pas possible de prendre des décisions éclairées sans informations et services climatologiques et connexes fiables et exploitables.

¹ FCCC/AWGLCA/2008/16/Rev. 1, 15 janvier 2009

3.5 Du niveau mondial à l'échelon local, toute une série d'institutions du secteur public et du secteur privé sont à la recherche des outils et des connaissances nécessaires à la gestion des risques climatiques. Dans le monde entier, nombre d'institutions de développement de premier plan réexaminent leurs programmes du point de vue de l'évaluation et de la gestion des risques liés au climat. De la même façon, les administrations nationales et les décideurs aux niveaux régional et local se demandent comment améliorer leur gestion des risques et possibilités associés au climat.

3.6 La notion de gestion des risques suppose une connaissance des risques fondée sur des données et informations. La connaissance de la variabilité du climat par le passé et des tendances à long terme et leur conversion en informations sur les risques climatiques sont indispensables pour pouvoir prendre des décisions appropriées. Les données et informations doivent être converties en connaissances si l'on souhaite élaborer diverses options possibles pour le processus décisionnel à différents niveaux – depuis les dirigeants politiques jusqu'aux gouvernements en passant par les collectivités et les secteurs particulièrement sensibles au climat. Il est indispensable de mettre en place une collaboration entre disciplines et entre institutions pour pouvoir évaluer un large éventail de risques climatiques et élaborer des décisions avisées en matière de gestion permettant de faire face aux risques climatiques à court et à long terme.

3.7 Il importe de reconnaître que les décisions ayant trait à la gestion des risques climatiques doivent être fondées sur des informations climatologiques qu'il convient de convertir en connaissances sous la forme d'outils d'aide à la décision pour des applications concernant des secteurs particuliers. Le fait de prendre en compte ces services climatologiques dans le processus de décision devrait favoriser la mise en œuvre de stratégies efficaces en matière de gestion des risques climatiques, dans la perspective de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement consistant à réduire l'extrême pauvreté et la faim et à préserver l'environnement. Comme les conséquences socio-économiques des phénomènes hydrométéorologiques dangereux (et par conséquent les effets des changements climatiques) se manifestent au niveau local, la gestion des risques climatiques nécessite un processus de décision à l'échelon local, fondé sur des services climatologiques de portée locale.

3.8 Les efforts déployés au plan international doivent se concentrer sur le renforcement des capacités aux niveaux local et national grâce à la création d'un mécanisme de facilitation permettant de prendre des décisions sur le plan du développement, qui non seulement répondent aux besoins en matière d'intervention mais aussi fassent la part belle à la prévention et renforcent la résilience à l'égard des risques climatiques. L'une des principales responsabilités de la communauté internationale dans son ensemble et de chaque gouvernement en particulier devrait consister à assurer l'accès à des informations sur le climat pertinentes et scientifiquement crédibles.

4. Stratégie de l'OMM à l'appui de la gestion des risques climatiques et de l'adaptation au climat

4.1 L'OMM, qui consiste en un réseau formé des Services météorologiques et hydrologiques nationaux (SMHN) de ses 189 Membres, collabore avec ses partenaires parmi les organisations internationales et institutions nationales en vue de promouvoir la production, la diffusion et l'utilisation des informations climatologiques. L'OMM est favorable à une démarche globale favorisant des relations réciproques étroites entre les trois éléments essentiels de son mode de gouvernance, à savoir la science, la politique générale et la société. C'est ainsi que la première Conférence mondiale sur le climat (1979) a été l'occasion d'engager le processus d'accession aux connaissances scientifiques qui ont permis d'intensifier les activités de recherche sur le climat dans la perspective d'une meilleure compréhension des enjeux climatiques. Quant à la deuxième Conférence mondiale sur le climat (1990), elle a donné lieu à une prise de conscience politique de la variabilité et de l'évolution du climat et à l'ouverture d'un dialogue au sujet des politiques à mener sur le plan international.

4.2 Par l'intermédiaire de son réseau de SMHN et de ses partenaires aux niveaux national, régional et mondial, l'OMM a coordonné des programmes servant à organiser les activités de recherche, d'observation et d'évaluation. De plus, elle favorise la collaboration entre les membres du système des Nations Unies et avec d'autres organisations internationales pour ce qui concerne les observations, la recherche sur le climat et les applications de l'information climatologique dans différents secteurs. L'OMM coparraine en outre le Programme mondial de recherche sur le climat (PMRC), le Système mondial d'observation du climat (SMOC) et Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC).

4.3 S'étant fixé pour mission de contribuer à la sécurité et au bien-être des peuples du monde entier et à la prospérité socio-économique de toutes les nations, l'OMM, par le biais de son réseau mondial de SMHN, a acquis de précieux relevés d'observations sur de longues périodes au moyen de divers réseaux d'observation dans le cadre de la Veille météorologique mondiale (VMM) et, plus récemment, du Système mondial intégré des systèmes d'observation de l'OMM (WIGOS), qui permettent de mieux comprendre les raisons de l'augmentation d'intensité et de fréquence des phénomènes extrêmes.

4.4 Les fondements essentiels de l'élaboration et de la fourniture des informations et des services climatologiques ont été mis en place au fil des années et essayés par l'OMM à titre expérimental. Le Programme climatologique mondial (PCM), notamment par le biais de son projet CLIPS (Services d'information et de prévision climatologiques), a fait la preuve de l'utilité des services d'information et de prévision climatiques et contribué à renforcer la capacité de prévoir le climat à des échelles de temps mensuelles, saisonnières et interannuelles en tirant profit des compétences existantes. Par l'intermédiaire de ses Membres, l'OMM a désigné des centres mondiaux de production de prévisions à longue échéance (CMP), et les efforts visant à établir un réseau mondial de centres climatologiques régionaux (CCR) chargés de fournir des éléments d'information en temps réel aux Services météorologiques nationaux (SMN) aux fins de production d'informations climatologiques en sont encore aux tout premiers stades de la mise en œuvre. Enfin, les Forums régionaux sur l'évolution probable du climat (FREPC), organisés ces dix dernières années dans différentes parties du globe, s'appuient sur les réseaux de leurs utilisateurs pour fournir des éléments d'information scientifique contribuant au processus de décision, fondés sur des prévisions et produits climatologiques saisonniers.

4.5 L'OMM, par le biais de son réseau de SMHN et via des organismes de recherche, des exploitants de satellites et beaucoup d'autres institutions régionales et nationales, collabore avec la communauté scientifique à la recherche sur le climat. Elle renforce et soutient certaines de ces institutions régionales, en particulier dans les pays en développement. L'OMM apporte un appui actif en tirant profit du vaste réseau de compétences et de connaissances que constituent ses Membres, ses programmes, ses commissions techniques et ses institutions et organisations partenaires, afin de favoriser l'application des conventions et des accords multilatéraux sur l'environnement.

4.6 Malgré les très grands progrès accomplis par les SMHN et leurs partenaires en matière de fourniture d'informations climatologiques, beaucoup reste à faire pour être mieux en mesure de produire de telles informations et de réduire encore l'incertitude propre aux prévisions climatiques de portée mondiale, régionale et locale. S'appuyant sur l'héritage des deux premières Conférences mondiales sur le climat, l'OMM, en partenariat avec d'autres organismes des Nations Unies, a organisé à Genève, du 31 août au 4 septembre 2009, la troisième Conférence mondiale sur le climat (CMC-3) sur le thème «La prévision et l'information climatologiques au service de la prise de décisions». Les chefs d'État et de gouvernement, les ministres et les chefs de délégations présents à la CMC-3 ont décidé d'instaurer un Cadre mondial pour les services climatologiques (CMSC) afin de consolider la production, l'accessibilité, la fourniture et l'application de services et de prévisions climatologiques.

4.7 De fait, la décision de la CMC-3 d'instaurer un Cadre mondial pour les services climatologiques a défini les orientations conduisant à «une meilleure information sur le climat au service d'un avenir meilleur», en vue d'intensifier l'action engagée à l'échelle du globe dans les domaines de l'adaptation et de la gestion des risques liés au climat tout en capitalisant sur les possibilités connexes. Le CMSC, dont la conception est assurée par une Équipe spéciale de haut niveau établie à l'issue d'une réunion intergouvernementale en janvier 2010, est destiné à intégrer les connaissances scientifiques relatives au climat dans le processus de décision à tous les niveaux et à faire en sorte que tous les pays et tous les secteurs de la société sensibles au climat disposent des moyens requis pour accéder aux informations climatologiques pertinentes et en faire usage. L'Équipe spéciale de haut niveau devrait présenter son rapport en janvier 2011. Le CMSC, conçu comme une étape vers l'amélioration des services climatologiques opérationnels, constitue une contribution aux efforts communs déployés sur le plan international pour faire face aux effets de la variabilité du climat et des changements climatiques.

5. Cadre mondial pour les services climatologiques

5.1 Le changement climatique est un phénomène mondial, et la compréhension des systèmes climatiques nécessite l'instauration de partenariats dépassant les frontières géographiques, politiques et disciplinaires. Vu la complexité des services climatologiques et les besoins en la matière, un pays ne peut à lui seul faire face à l'extrême diversité des demandes des utilisateurs. En conséquence, le Cadre mondial pour les services climatologiques (CMSC) est un dispositif de coopération à long terme par l'intermédiaire duquel les différents acteurs de la communauté internationale collaborent pour faciliter la production de services climatologiques opérationnels et l'accès à ces services à tous les niveaux.

5.2 Le CMSC devrait comporter cinq grandes composantes: observation et surveillance; recherche, modélisation et prévision; mise en place d'un système d'information sur les services climatologiques (SISC); mise en place d'un programme d'interface-utilisateur; et renforcement des capacités. Son objectif sera le suivant:

«Optimiser la gestion des risques liés à la variabilité et à l'évolution du climat et promouvoir l'adaptation aux changements climatiques à tous les niveaux, par l'élaboration d'informations et de prévisions scientifiquement fondées et leur prise en compte dans les processus de planification, d'action et de mise en pratique.»

5.3 Le CMSC doit être conçu comme un mécanisme efficace, rationnel et économiquement viable pour la production, la fourniture et la mise en application de services climatologiques. Il s'appuiera sur les réseaux existants aux niveaux local, national, régional et mondial pour ce qui concerne l'observation, la surveillance, la recherche et la modélisation ayant trait au climat ainsi que sur les structures opérationnelles et les programmes de services connexes et contribuera à leur renforcement. Il est conçu comme un ensemble cohérent d'arrangements internationaux en faveur d'un système d'élaboration de produits, de fourniture de services et d'applications de bout en bout. Nombre de ces éléments (systèmes, programmes, projets, institutions, etc.) sont déjà en place ou en passe de l'être.

5.4 Le CMSC ne pourra atteindre ses objectifs sans une collaboration étroite entre les gouvernements nationaux, les administrations locales, les organismes, les organisations non gouvernementales, la société civile, le secteur privé ainsi que les universités et les instituts de recherche dans le monde entier et sans une action d'information sur les services disponibles auprès des collectivités dans tous les secteurs socio-économiques bénéficiant de l'application des services climatologiques en matière de planification, d'élaboration des politiques et de mise en pratique. Pour mettre en œuvre le Cadre et s'assurer de son bon fonctionnement, il conviendra donc de poursuivre et d'améliorer le vaste processus de collaborations et de partenariats centré sur ces entités, qui étayent et renforcent ses atouts techniques. Le Cadre ainsi conçu bénéficiera du soutien du système des Nations Unies tout entier et d'autres organisations.

5.5 Une collaboration étroite entre les fournisseurs et les utilisateurs des services climatologiques dans ces secteurs est la mieux à même d'assurer le développement des connaissances et la mise au point des outils nécessaires au processus décisionnel lié à l'adaptation aux changements climatiques. Ces partenariats doivent être élargis à d'autres secteurs afin de renforcer la capacité des SMN à fournir des services climatologiques adaptés aux secteurs concernés, en concertation étroite avec différents organismes et programmes des Nations Unies.

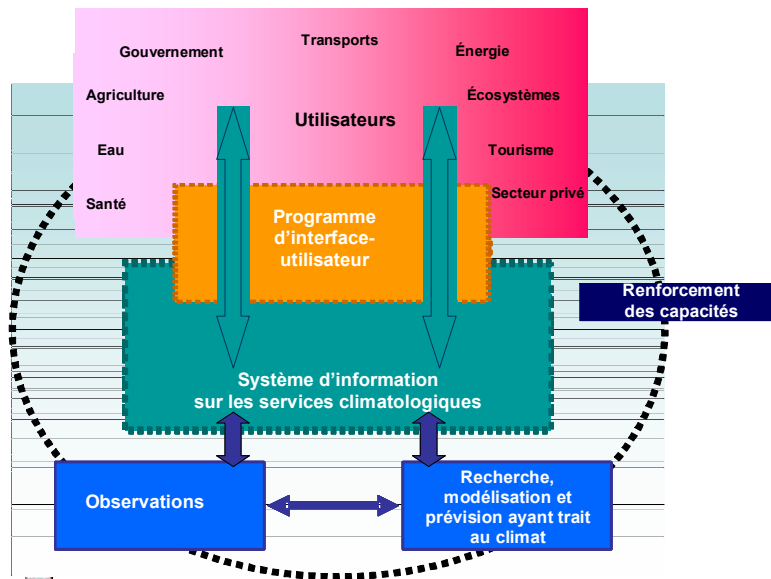


Figure 1 – Composantes du Cadre mondial pour les services climatologiques

5.6 Au fil des années, des progrès notables ont été accomplis en ce qui concerne la compréhension des systèmes climatiques, la modélisation, la prévision et les projections relatives à ces systèmes et les sciences du système terrestre. La complexité des processus liés au système climatique et de leurs interactions n'est cependant toujours pas entièrement décryptée. L'accroissement des capacités de prévision et la réduction des incertitudes, tant au niveau mondial qu'à l'échelle régionale, nécessitent des travaux de recherche intensifs. Cela exigerait une compréhension approfondie et une représentation précise des processus propres au système terrestre, fondées sur des approches intégrées consistant, par exemple, à prendre en compte des paramètres biologiques et chimiques beaucoup plus détaillés dans les modèles entièrement couplés du système terrestre.

5.7 L'exactitude et la fiabilité des modèles climatiques régionaux dépendent dans une large mesure de la disponibilité et de la qualité des observations utilisées pour les valider. Jusqu'ici, l'accent a été mis sur l'importance du bon fonctionnement des réseaux à l'échelle du globe. Mais compte tenu des impératifs d'adaptation, il conviendrait d'accorder une plus grande attention aux réseaux d'envergure régionale et nationale dans le contexte du CMSC, afin de pouvoir obtenir les informations détaillées nécessaires pour mieux cerner les incidences du changement climatique aux niveaux régional et local et prévoir des mesures d'adaptation appropriées.

5.8 S'agissant de la composante du CMSC correspondant au système d'information sur les services climatologiques, l'OMM élargira son réseau d'institutions mondiales et régionales et facilitera le développement de l'infrastructure et des capacités humaines de ces centres mondiaux de production (CMP). L'accent sera mis en particulier sur la normalisation, l'échange et l'assurance-qualité des informations ainsi que sur leur communication aux décideurs à tous les niveaux sur une base opérationnelle. Il est indispensable que ces CMP puissent compter sur le soutien des gouvernements de leurs pays respectifs, alors que les centres climatologiques régionaux (CCR), en tant qu'institutions participantes régionales, bénéficient de l'appui des gouvernements nationaux et des agences internationales de développement.

5.9 La mise en place du CMSC nécessitera un renforcement des capacités par différents moyens consistant notamment à: affermir et harmoniser les arrangements institutionnels; consolider les infrastructures et les systèmes en place et en créer de nouveaux au besoin; développer les compétences professionnelles et insister sur la formation. Parallèlement, il faudra améliorer les infrastructures nationales, afin de pouvoir procéder systématiquement à des observations climatologiques de qualité, entreprendre des recherches et mettre en place les éléments opérationnels. Il est indispensable d'assurer le maintien des réseaux d'observation sur de longues périodes, et les pays en développement ont besoin d'une aide financière et technique pour y parvenir. Le SBSTA a souligné² la nécessité de la participation d'experts de pays en développement aux activités de collecte des données et de rassemblement des informations relatives au changement climatique ainsi qu'à l'analyse, à l'interprétation et à la diffusion de ces données et informations.

5.10 Des compétences nouvelles devraient être développées à une échelle beaucoup plus large à mesure que la prestation de services climatologiques devient opérationnelle dans les divers pays. Ceux-ci devraient d'ailleurs élaborer des plans explicites de mise en valeur des ressources humaines pour répondre à ces besoins. Il importe de renforcer, au plan institutionnel, les capacités de gouvernance, de gestion et de financement ainsi que de mise en valeur des ressources humaines.

6. Prestation de services climatologiques au niveau national

6.1 Au niveau national, il convient d'élaborer des stratégies, des plans et des programmes de gestion des risques climatiques sur la base des multiples mécanismes institutionnels et administratifs, projets et ressources humaines et financières actuellement mobilisés au profit de la planification nationale du développement, de la réduction des risques de catastrophes et de l'adaptation aux changements climatiques et de l'atténuation de leurs effets. Comme aucune institution n'est en mesure de répondre à la multiplicité des besoins en matière de services climatologiques dans un même pays, il faut donc que s'instaure une collaboration active entre les diverses institutions sectorielles concernées, par delà les frontières administratives, fonctionnelles et disciplinaires.

6.2 Il importe que les Parties s'emploient en faveur d'une appropriation locale, à la fois par les fournisseurs et les utilisateurs, des capacités permettant de présenter et d'interpréter les informations sur le climat et ses conséquences imminentes aux fins de gestion des risques et de développement durable. En ce sens, l'accès à des données et informations climatologiques localement pertinentes sera déterminant. Dans de nombreux pays, l'absence de mandats clairs des diverses institutions concernées et le manque de cadres législatifs et réglementaires à propos des questions relatives au climat peuvent nuire à la prestation de services climatologiques appropriés. Une définition claire des mandats (rôles et responsabilités) de toutes les parties prenantes, sous la forme de lois et de pratiques de gestion types permettant de faire face à tous les aspects de la gestion des risques climatiques, s'impose au titre du renforcement et de la rationalisation des instruments institutionnels. Dans un modèle idéal centré sur les informations et produits climatologiques opérationnels, les SMHN joueraient le rôle de détenteurs des données de référence sur les risques climatiques en tant que noyaux ou éléments centraux des groupes amenés à collaborer.

6.3 Au niveau national, une coordination efficace doit être établie pour l'élaboration des informations et produits climatologiques et leur conversion en une série de services climatologiques nécessaires à divers utilisateurs sectoriels aux niveaux national et local. Certains grands pays sont en train de mettre en place un «cadre national pour les services climatologiques (CNSC)» destiné à servir de plate-forme de coordination facilitant le renforcement de la

² FCCC/Decision 1/CP.10/2004

collaboration entre les institutions nationales chargées d'effectuer les observations relatives au climat, les universités et institutions engagées dans la recherche, les institutions sectorielles s'occupant de la planification à long terme du développement et de l'adaptation aux changements climatiques et les institutions chargées de la gestion des risques climatiques.

6.4 Les SMHN, forts de leur longue expérience en matière de prévision et d'alerte opérationnelles pour ce qui est des risques météorologiques, hydrologiques et climatiques associés à des phénomènes dangereux tels que les sécheresses, les inondations et les températures extrêmes, disposent de l'infrastructure et des capacités opérationnelles nécessaires pour faire face aux risques liés au climat. L'infrastructure des pays Membres en matière de prévision, fondée sur des accords de collaboration entre leurs SMHN respectifs, et les capacités et compétences scientifiques essentielles de ces derniers facilitent la gestion des risques, et notamment la détermination et l'évaluation des risques climatiques pour la planification sectorielle, les systèmes d'alerte précoce et les mécanismes de transfert des risques financiers. Compte tenu des impératifs d'efficacité financière, il importe que les installations dont disposent actuellement les SMHN des divers pays pour s'acquitter de leurs fonctions en matière d'observation, de prévision et d'alerte précoce soient pleinement exploitées pour l'élaboration et la prestation des services climatologiques au niveau national.

6.5 Dans le contexte d'un tel cadre national pour les services climatologiques, chaque SMHN doit jouer son rôle selon ses compétences et capacités et son mandat. La capacité des SMHN à assurer la gestion des risques climatiques dépend de leur aptitude à fournir des données climatiques, à les convertir en informations rationnelles et exploitables et à mettre au point des outils d'aide à la décision permettant de convertir ces informations en connaissances applicables à des fins décisionnelles. Même si aucun effort ne doit être épargné pour améliorer la qualité des services fournis par les SMHN compte tenu des contraintes humaines, techniques et financières propres à leurs pays respectifs, les SMHN ont le privilège, grâce au réseau de l'OMM, de pouvoir recourir aux centres d'excellence mondiaux ou régionaux pour obtenir des services dont ils ne pourraient assurer la prestation par eux-mêmes.

6.6 Il incombe aux SMHN d'aider les utilisateurs sectoriels de leurs pays respectifs à prendre en compte les informations sur les risques climatiques dans leurs activités et à mieux cerner les incertitudes existantes. Il est donc indispensable qu'ils obtiennent le soutien des gouvernements pour mettre en place des forums nationaux sur l'évolution probable du climat, de manière à resserrer les liens avec les utilisateurs des différents secteurs concernés. L'OMM prévoit d'aider les SMHN à renforcer leurs capacités et à pouvoir ainsi faire participer l'ensemble des utilisateurs à ce processus.

6.7 En de nombreux endroits du globe, et notamment dans les pays en développement, les réseaux d'observation du climat ne permettent pas de rendre compte de l'évolution du climat aux niveaux régional et local et sont en déclin depuis les années 1990. Compte tenu de l'impératif d'adaptation à l'échelle locale, il est indispensable de traiter d'urgence cette question du déclin des réseaux d'observation³.

7. Conclusions et recommandations

7.1 Il faut améliorer les informations sur le climat pour faciliter le processus de décision à l'appui des stratégies d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets. Les Parties sont donc encouragées à appuyer le perfectionnement et la mise en œuvre opérationnelle du Cadre mondial pour les services climatologiques.

³ Rapport du SMOC à la vingt-neuvième session du SBSTA dans le cadre de la COP 14 (Poznan).

7.2 Le Cadre mondial pour les services climatologiques devrait permettre de mieux comprendre le climat actuel, de prévoir son évolution future et de renforcer la capacité de se servir de ces informations pour élaborer des stratégies d'adaptation efficaces. Il devrait aussi permettre d'intensifier la collaboration entre fournisseurs et utilisateurs des services climatologiques, de répondre aux besoins en matière d'observation et de modélisation du climat et de services climatologiques et de faciliter la transmission des informations climatiques requises du niveau mondial au niveau local et leurs applications dans différents secteurs.

7.3 Il convient d'établir un cadre juridique et des arrangements institutionnels définissant clairement le rôle des diverses institutions concernées pour ce qui est de la prestation des services climatologiques à l'appui de la gestion des risques climatiques, selon les principes d'un usage optimal des infrastructures, capacités et compétences actuelles des institutions en question.

7.4 Au niveau national comme à l'échelle internationale, il faut intensifier la recherche sur le temps et le climat, notamment au moyen de la modélisation informatique, en vue de mettre au point des moyens d'adaptation appropriés grâce à une modélisation régionale de pointe et de mieux anticiper l'évolution des risques climatiques par secteur.

7.5 Les gouvernements devraient tirer pleinement parti de l'infrastructure et des capacités et compétences des SMHN et les renforcer encore afin de leur permettre de fournir les services climatologiques requis à tous les groupes d'utilisateurs. Les SMHN doivent développer des partenariats avec les différents utilisateurs sectoriels afin d'améliorer le processus de décision concernant l'adaptation aux changements climatiques.

7.6 Il est extrêmement important de maintenir et de renforcer les réseaux d'observation du climat et d'échanger les données climatiques. Nombre de pays en développement éprouvent de la difficulté à maintenir des réseaux à l'échelle régionale et nationale. Il importe donc que la Conférence des Parties à la CCNUCC continue de prêter attention au fait que les pays développés doivent continuer d'accorder leur soutien aux pays en développement pour que des améliorations puissent être apportées aux réseaux d'observation du climat.

7.7 Les pays en développement ont besoin de l'aide internationale en vue de se doter des capacités nécessaires pour assurer la prestation de services climatologiques appropriés et participer ainsi à la mise en œuvre du Cadre mondial pour les services climatologiques tout en tirant au mieux profit de ces services.
